

Lycéens et apprentis au cinéma 2026-2027

Pêlemêle du 03/09/2026 relative à la campagne d'inscription 2026-2027

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle

Cinéma et audiovisuel

DAAC

Affaire suivie par : Isabelle BOURDON

Mél : isabelle.bourdon@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat et aux directrices et directeurs de CFA de l'académie de Créteil.

Références :

- Article L. 121-6 du Code de l'éducation
- Plan interministériel d'éducation au cinéma et à l'image

Annexes :

- Annexe 1 - Mise en œuvre du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma 2026-2027
- Annexe 2 - Procédure pour l'inscription à la formation Lycéens et apprentis au cinéma 2026-2027

Dans un monde saturé d'images et d'écrans, faire découvrir le cinéma en salle, collectivement et dans un cadre pédagogique, est plus que jamais un enjeu d'éducation. Le dispositif permet aux lycéens et aux apprentis de rencontrer des œuvres exigeantes et diversifiées, notamment en version originale, de découvrir des cinématographies qui leur sont parfois peu familières et de construire, avec leurs enseignants et les professionnels du cinéma, un regard personnel et critique sur les images.

Après *École et cinéma* et *Collège au cinéma*, *Lycéens et apprentis au cinéma* constitue ainsi la troisième étape d'un parcours d'éducation au cinéma qui accompagne les élèves vers l'autonomie dans leur pratique de spectateur.

Lycéens et apprentis au cinéma est ainsi pleinement en cohérence avec l'ambition portée par le **plan interministériel d'éducation au cinéma et à l'image**, porté par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture : proposer aux élèves « une autre expérience de l'écran : collective, culturelle, accompagnée et ouverte sur le monde ». L'objectif affiché est de permettre à un jeune sur trois de bénéficier de ces dispositifs dès 2027.

Cette ambition rejoint également celle de l'éducation artistique et culturelle : réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture et construire un patrimoine culturel commun. Le dispositif s'inscrit ainsi

dans le **parcours d'éducation artistique et culturelle** de chaque élève et dans le **volet culturel** du projet d'établissement.

Avec 18459 élèves et apprentis, 924 enseignants et formateurs et 165 lycées et CFA engagés en 2025-2026, l'académie de Créteil est pleinement investie dans le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma. Nous souhaitons poursuivre et amplifier cette dynamique en 2026-2027.

Le dispositif est en effet reconduit par la **Région Île-de-France** pour l'année à venir, avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (**CNC**) et la **DRAC Île-de-France**. Il sera de nouveau coordonné par le groupement conjoint **ACRIF-CIP** (Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France et Cinémas Indépendants Parisiens), opérateur désigné par la Région, et piloté au niveau du rectorat par la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (**DAAC**).

Je vous invite donc à inscrire ce dispositif dans les priorités EAC de votre établissement pour l'année 2026-2027, à mobiliser vos équipes pédagogiques et à permettre au plus grand nombre de classes d'y participer. Je vous rappelle d'autre part qu'ADAGE constitue l'outil de référence pour le recensement des projets et dispositifs d'EAC.

Vous trouverez en ANNEXES toutes les informations utiles pour procéder à cette inscription.

Faire entrer les élèves dans une salle de cinéma, leur donner le temps de regarder, de comprendre, d'échanger et de découvrir des œuvres qu'ils n'auraient peut-être pas rencontrés seuls, c'est former des spectateurs, mais aussi des citoyens capables de regarder et de penser les images qui les entourent.

La déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle

Cléo Coze